



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du mardi 25 avril 2017

Date de convocation :
19 avril 2017

Date d'affichage :
10 mai 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

OBJET :
Plan local d'Urbanisme
Intercommunal : Projet
d'Aménagement et de
Développement Durable

**Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :**

**et publication
ou notification du :**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq avril à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BREARD, le Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude Bréard, Mme Brigitte Chiumenti, M. Julien Crespo, Mme Corinne Robin, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Mariéva Sanseau-Baykara, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Gérard Moneyron, M. Luc-Olivier Baschet, M. Marcel Botton, Mme Noëlle Renaut, M. Patrice Lesage, Mme Martine Grond, M. Michel Le Guillevic, M. José Lerma, Mme Martine Gardin, Mme Sylvie Leclercq, Mme Aurore Lancéa, Mme Virginie Pautonnier, Mme Marie Tournon, Mme Naziha Benchehida, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Kamal Hadjaz, Mme Ana Monnier, Mme Madeleine Gaudin.

Pouvoirs :

M. Kamal Hadjaz a donné procuration à M. Julien Crespo.

Mme Ana Monnier a donné procuration à M. José Harter.

Mme Madeleine Gaudin a donné procuration à Mme Noëlle Renaut.

M. Julien Crespo a été élu secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12,

Vu la délibération n° CC_2016_04_14_22 du Conseil communautaire du 14 avril 2016 définissant les modalités de collaboration avec les communes dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

Vu la délibération n° CC_2016_04_14_23 du Conseil communautaire du 14 avril 2016 portant prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et définissant les modalités de concertation avec la population,

Vu la présentation des grandes orientations du projet de PADD lors de la conférence intercommunale des Maires en date du 2 mars 2017,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) lors du conseil communautaire du 23 mars 2017,

Vu la présentation des orientations générales du PADD envisagées à l'ensemble des membres du conseil municipal,

Considérant l'intérêt pour la Commune de débattre au sein du Conseil Municipal sur les orientations du PADD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté Urbaine GPS&O et souhaite que soient prises en compte les remarques suivantes :

- Valoriser le patrimoine naturel et bâti de la rive droite, support de développement de cette rive de Seine,

- Remédier au manque de liaisons entre la rive droite et la rive gauche de la Seine,

- Prend en compte la contradiction qui existe entre les obligations de construction du logement social au titre de la loi SRU et le manque de transport et les freins à la mobilité des communes de la rive droite.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire.

Jean-Claude Bréard